

Questions orales

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'étudierai la question pour voir si nous avons ou non répondu au gouvernement de Terre-Neuve. Les deux possibilités qu'il a mentionnées existent bel et bien et je puis assurer le député que nous les étudions.

M. Crosbie: Je signalerais que des gens ont déjà été mis à pied et que d'autres sont sur le point de l'être. De plus, les mineurs de cette industrie sont affligés depuis longtemps par des problèmes de radiation. Quand le ministre nous fournira-t-il une réponse? La première demande du gouvernement de Terre-Neuve a été faite en juillet, mais le ministre ou son prédécesseur n'y ont pas répondu. Quand pouvons-nous espérer une réponse?

M. Horner: Très bientôt.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

DEMANDE D'INTERVENTION DU MINISTRE DANS LE CAS DE M. SANT SINGH

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question au sujet d'un certain Sant Singh, au service de son ministère, à qui la Fonction publique refuse de l'avancement en raison de ses convictions politiques. Il se trouve qu'il a été candidat de mon parti dans la circonscription de Pontiac.

Des voix: C'est honteux!

M. Baker (Grenville-Carleton): Ce n'est pas mon avis, mais c'est le jugement rendu par l'arbitre de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, M. O'Shea. Le gouvernement a décidé d'en appeler de ce jugement à la Cour fédérale du Canada. Pourquoi le ministre, dès son entrée en fonction, continue-t-elle à persécuter un fonctionnaire? Pourquoi n'intervient-elle par personnellement, au nom de l'humanité qu'elle professe, dans un cas qui a été soumis à la Cour fédérale en invoquant de faux motifs, ce qui revient réellement à persécuter M. Sant Singh?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Tout d'abord, si les avancés du député sont fondés, il est évident qu'il y a eu déjà assez d'ingérence politique pour que je ne m'en mêle pas. Autant que je sache, la présomption est fautive et je n'ai pas l'intention d'intervenir d'aucune façon dans un processus établi par règlements concernant le comportement, la classification et l'avancement des fonctionnaires. Le député l'a dit très clairement. Un avis de référé en appel de la décision de l'arbitre a été déposé devant la Cour fédérale, et ce n'est certainement pas le moment d'intervenir pour un ministre.

● (1142)

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, ce que nous dit le ministre dans sa réponse c'est qu'un sous-ministre de la Fonction publique fédérale a désormais le droit absolu de détruire la carrière d'un fonctionnaire.

[M. Crosbie.]

Des voix: Quelle honte!

M. Baker (Grenville-Carleton): Cela peut se faire par des actes que des arbitres ont jugés contraires à l'esprit du statut de la Fonction publique, à savoir le droit des fonctionnaires de participer à des activités politiques.

Ma question au ministre est la suivante: n'est-elle pas prête à considérer le fait que sa réponse est mal à propos tout comme la position qu'elle adopte aujourd'hui? N'est-elle pas disposée à s'acquitter de ses devoirs constitutionnels et à ne pas se laisser entraîner à des actes de persécution de ce genre, ainsi qu'en ont conclu les arbitres nommés par le gouvernement? Le ministre adopte une position très inquiétante et elle devrait en avoir honte.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES QUOTAS D'IMPORTATION DE BŒUF—DEMANDE D'EXPOSÉ D'INTENTIONS

M. Ralph E. Goodale (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Compte tenu de l'incertitude qui règne actuellement concernant les futurs quotas d'importation de bœuf au Canada, le ministre a-t-il pu s'occuper personnellement de la question de l'établissement de lois plus précises et plus permanentes en matière de contrôle des importations, conformément aux suggestions qui lui ont été faites fréquemment par des organismes tels que l'Association des éleveurs de bétail de la Saskatchewan et récemment sous la forme d'un rapport publié par le comité de l'agriculture du Sénat?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, la réponse est oui, nous nous occupons très activement de ce problème. Avant de faire une quelconque déclaration, nous voudrions débattre de toute cette question avec les Américains, les Australiens et les Néo-Zélandais.

* * *

L'INDUSTRIE

CHARBON—L'OUVERTURE DE NOUVELLES MINES AU CAP-BRETON

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Dans une allocution récente qu'il a prononcée à la conférence canadienne du charbon en Alberta, le ministre s'est étendu sur la question de la vente et de l'accroissement de la production du charbon, entre autres, mais malheureusement, selon l'article du *Journal* d'Edmonton, ces déclarations ne concernaient que l'exploitation des mines de charbon de l'Ouest. Puis-je demander au ministre s'il est disposé à s'occuper des gisements de charbon de l'Est, et notamment à faire exploiter de nouvelles mines de charbon à l'île du Cap-Breton, ce qui assurerait à cette région les emplois dont elle a grand besoin?